



Département de Seine Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

DEC/01-1.4/ 45 /2024

**DECISION**

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20240910-DEC45-2024-AR  
Date de télétransmission : 10/09/2024  
Date de réception préfecture : 10/09/2024

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN BALAYEUSE NEW 500**

EUROPE SERVICE  
PARC D'ACTIVITES DE TRONQUIEERES  
AVENUE DU GARRIC  
15000 AURILLAC

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac - accepte le contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT NEW 500,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer avec la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac, un contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT NEW 500,

**Article 2** : D'accepter ce contrat à partir du 28 août 2024 pour 3 visites par an, toutes les 300 heures d'utilisation,

**Article 3** : De régler le montant de 4 825,00 € HT soit 5 790,00 € TTC,

**Article 4** : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6156, fonction 845,

**Article 5** : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à la société Europe Service.

Fait à Lillebonne, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Christine DÉCHAMPS



VILLE DE LILLEBONNE